

**RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Réhabilitation et extension de la patinoire de Châtelleraut - Avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2**

*Mesdames, Messieurs,*

*La communauté d'agglomération du pays Châtelleraudais a décidé la réhabilitation avec extension de la patinoire existante à la manufacture de Châtelleraut.*

*Par délibération n° 16 du bureau communautaire du 8 juillet 2013, le bureau a autorisé le Président à signer les marchés, après consultation, pour la réalisation de ces travaux.*

*Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 2 144 207,17 € H.T. pour 17 lots, dont 94 028,33 € HT pour le lot n°2 "Retrait matériaux amiante et plomb - Démolition".*

*Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 4 533,60 € HT. soit une augmentation de 4,82 % et concernent la suppression d'une partie d'écluse rencontrée lors du dégagement du canal et l'évacuation de gravats découverts sous le plancher de la "Rotonde".*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.4. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire", notamment la patinoire,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°16 du bureau du 8 juillet 2013 autorisant la signature des marchés relatifs à la réhabilitation et l'extension de la patinoire de Châtelleraut,

**VU** l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

**CONSIDÉRANT** les propositions de l'entreprise concernée, entraînant une variation dans le montant de son marché comme indiqué ci-après :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du bureau prise par délégation****du 17 février 2014****n° 13****page 2/2**

Entreprises	Lots	Marchés de base H.T.	Montants avenants n°1 H.T.	Nouveaux montants des marchés H.T.	% de variation / marchés de base
S.T.P.G.	Lot 1 : V.R.D. Espaces verts	26 631,59 €		26 631,59 €	
S.T.P.G.	Lot 2 : Retrait matériaux amiante et plomb - Démolition	94 028,33 €	4 533,60	98 561,93 €	4,82%
BOUTILLET	Lot 3 : Gros-oeuvre	490 427,92 €		490 427,92 €	
I-METAL	Lot 4 : Charpente métallique	21 352,50 €		21 352,50 €	
PROCAMEC	Lot 5 : Charpente bois – Couverture ardoise	67 057,78 €		67 057,78 €	
ETANCHEITE DU SUD-OUEST	Lot 6 : Etanchéité	34 093,51 €		34 093,51 €	
I-METAL	Lot 7 : Bardages métalliques	33 722,63 €		33 722,63 €	
ATELIERS RAMBAULT	Lot 8 : Menuiseries ext. Alu. et acier - Serrurerie	199 760,65 €		199 760,65 €	
GATARD	Lot 9 : Menuiseries intérieures bois	88 600,00 €		88 600,00 €	
M3C	Lot 10 : Ouvrages plaques de plâtre - Isolation	57 682,51 €		57 682,51 €	
DELAGE AMENAGEMENTS	Lot 11 : Plafonds suspendus	49 000,00 €		49 000,00 €	
RAMBAULT	Lot 12 : Revêtements de sols et murs	26 896,46 €		26 896,46 €	
BOUCHET Frères	Lot 13 : Peinture	20 022,97 €		20 022,97 €	
SERIFROID	Lot 14 : Production frigorifique	336 603,00 €		336 603,00 €	
EIFFAGE ENERGIE	Lot 15 : C.V.C. - Traitement d'ambiance - Plomberie – Sanitaire	199 274,80 €		199 274,80 €	
SERIFROID	Lot 16 : Génie civil – Piste de glace	274 052,52 €		274 052,52 €	
BRUNET	Lot 17 : Électricité	125 000,00 €		125 000,00 €	
	Montants H.T.	2 144 207,17 €	<b>4 533,60 €</b>	2 148 740,77 €	<b>0,21%</b>
	T.V.A 20 %		906,72 €		
	Total T.T.C.		<b>5 440,32 €</b>		

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché correspondant pour le montant indiqué ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne 414.24/2317/P1020/5330.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 21/02/2014 n°942  
Publié au siège de la CAPC, le 19/02/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER